

Chasné

vous intéresse



#197

OCTOBRE 2020

Bulletin d'information
de votre commune
www.chasnesurillet.fr



Au sommaire :

- Information municipales
- Informations communales
- Informations associative
- Uie locale

Retour sur le forum des assos !

Comme tous les ans, la commune a organisé le forum des associations le vendredi 4 septembre.

Même si le déroulement en fut perturbé vis à vis de la crise sanitaire, 16 associations ont répondu présentes. Le but de cette manifestation était d'accompagner nos associations communales dans la reprise de leurs activités.

Un protocole a été mis en place afin de respecter la jauge de public autorisée dans la salle des moissons et un seul représentant (2 pour le Multisports) était autorisé à être présent. Un sens de circulation a été établi afin de respecter la distance physique et le flux du public était régulé à l'entrée pour éviter une trop grande concentration de personne au même endroit. La mairie a mis à disposition sur chaque stand du gel hydroalcoolique.

Depuis, une convention a été mise en place avec les associations sur l'utilisation des salles et du terrain de foot en rappelant le protocole sanitaire et les gestes barrières. Nous leur avons fourni également un kit de désinfection (lingette, désinfectant et gel hydroalcoolique) afin de nettoyer les surfaces contacts après leurs activités, la mairie se chargeant de la désinfection et du nettoyage du sol.

L'objectif est de pouvoir s'entraider dans de telles circonstances, que les habitants de la commune reprennent leurs activités et de pouvoir faire perdurer nos associations.



Florence MOREL

Adjointe en charge de la vie scolaire, de la vie associative, du périscolaire, des ressources humaines et de la citoyenneté.

L'agenda de Chasné

<p>Prochain conseil municipal</p> <p>Jeudi 8 octobre à 20h</p> <p>à la mairie</p>	<p>Médiathèque</p> <p>Mercredi 14 octobre à 10h30</p> <p>Les Racontines accueillent l'arbre Yakafaïre</p>	<p>ASL Rando VTT</p> <p>Samedi 17 et dimanche 18 octobre</p> <p>Inscrivez-vous !</p>
--	--	---

• Nouvelle recrue aux services techniques

Le contrat de Katia Wahl a pris fin le 9 septembre dernier. Elle va orienter sa vie professionnelle sur la gestion des espaces verts.

Nous avons lancé une procédure de recrutement. Sur les 9 candidatures reçues, nous avons choisi de recruter Noémie Jamin-Richard au poste de responsable des services techniques.

Chasnéenne, avec un parcours professionnel polyvalent, le profil de Noémie répond parfaitement aux besoins de notre commune en matière de services techniques : assurer l'entretien des bâtiments communaux, des voiries et des espaces verts.



© Crédit photo Michel Adkins

• Conseil municipal des enfants



© Crédit photo Florence Morel

Les élections du Conseil Municipal des Enfants de Chasné sur Illet se sont déroulées le 12 septembre dernier pour renouveler une partie du bureau.

Sur les 8 enfants élus, 6 étaient sortants et seulement 1 candidature avait été déposée à cause du contexte sanitaire.

Il a donc été proposé aux 6 sortants du bureau en place de renouveler pour 1 an leur mandat. Le confinement ayant suspendu leurs projets, 4 d'entre eux ont décidé de prolonger l'aventure.

Le Conseil Municipal des Enfants est composé de gauche à droite Evann FLORENCE, Sacha PILLAIN, Adélie MESNILGRENTE (en arrière-plan), Mélissa READ nouvelle élue, Lorette PAUL, Kélya ANDRE et Lysandre PONGE (absent).

• Ouverture de classe à l'école de la Choinette

Depuis 3 ans l'école était en ballottage.

167 élèves ont fait leur rentrée scolaire le 1er septembre dans 6 classes avant l'annonce le lundi 7 septembre par l'Inspection Académique de l'ouverture d'une 7ème classe.

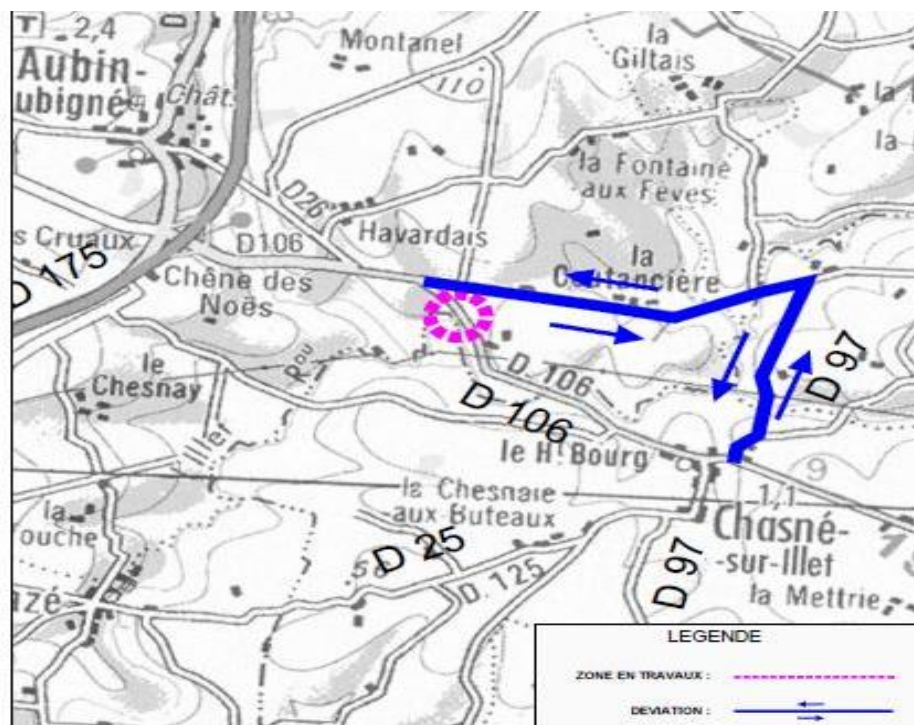
La nouvelle institutrice Mme Guillot a pris ses fonctions le mercredi 9 septembre pour accueillir les enfants de CE2-CM1.

Grâce à cette ouverture, la mairie de Chasné sur Illet a recruté Julie Boscher afin de soulager le niveau de Grande Section-CE1.

• Travaux RD 106 : déviation

Des travaux pour remplacer un ouvrage hydraulique sont prévus sur la route départementale n°106, **entre Chasné sur Illet et Saint Aubin d'Aubigné du 05 au 16 octobre 2020.**

La route sera barrée et une déviation sera mise en place.



• Règles de bon voisinage



© crédit photo Congerdesign - Pixabay.com

Nous vous rappelons que les activités privées pouvant causer pour le voisinage des **gênes sonores** ou des **vibrations** transmises sont **interdites** sur l'ensemble de la commune :

- **Du lundi au samedi de 12H00 à 14H00 et de 20H00 à 8H00.**
- **Les dimanches et les jours fériés toute la journée.**

Nous vous rappelons aussi que de 22H00 à 7H00 il n'est pas autorisé de faire du bruit audible d'un logement à l'autre. Cette infraction de « tapage nocturne » est verbalisable par la gendarmerie.

Depuis l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015, **le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit sur tout le territoire d'Ille et Vilaine** : cela concerne tous les résidus issus de tonte de pelouse, taille de haies, élagage et débroussaillage, feuilles mortes, branchages... L'utilisation d'un incinérateur de jardin est également interdite. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. Pour les particuliers, une amende pouvant s'élever à 450 €, voir 750 € peut-être appliquée.

• Rappel aux propriétaires d'animaux domestiques

Tout chien errant peut être capturé par les services de fourrière et son maître passible d'une amende. Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation du chien et la respecter.

Qu'est-ce que la divagation du chien ?

La divagation du chien est un principe évoqué dans l'article L211-23 du Code Rural. Un chien est considéré comme en état de divagation :

- s'il n'est plus sous la surveillance de son maître,
- s'il n'est plus à portée de voix de son maître,
- s'il est éloigné de son maître de plus de 100 mètres,
- s'il est abandonné ou errant.

Dans chacun de ces cas, le chien est considéré comme un chien errant et peut être récupéré par la fourrière.

Déjections canines

Régulièrement des habitants se plaignent des déjections canines souillant les trottoirs ou les espaces publics. Pour éviter d'en arriver à la verbalisation, il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent éduquer leurs animaux et ramasser leurs déjections sur le domaine public.

Etat civil depuis le 1er janvier 2020

LES NAISSANCES

- 3 janvier : Gwladys OLLITRAULT
- 24 janvier : Théo ROCHA
- 27 janvier : Hana MATHEL
- 27 janvier : Lya MATHEL
- 24 février : Victoria DELAMOTTE
- 2 mars : Aksel LECLERC
- 7 mars : Roxane MARTIN
- 8 mars : Sahel HADIRI FREITAS
- 30 mars : Elise ROBIN
- 6 avril : Cameron PETITPAS
- 16 avril : Estebann ANGELIQUE
- 2 mai : Gabin BONAVENTUR
- 5 mai : Martin FABRE
- 17 mai : Lisa COUDRAY
- 18 mai : Délya BERTHAUX
- 20 juin : Lucas CORDUAN
- 25 juin : Alyzée LEGENDRE
- 26 juin : Elina RENAULT
- 3 juillet : Victor de LAMBERT des CHAMPS de MOREL
- 23 juillet : Zélie PREVOS
- 6 août : Lise BARBOT
- 17 août : Loudjeïne HATHOUT
- 18 août : Léo BLOTTIERE
- 19 août : Ethan PETIT
- 28 août : Mehdi BILTHAUER
- 30 août : Thanh LE
- 5 septembre : Méleïne BOUVIER
- 6 septembre : Léandre SUZANNE

LES MARIAGES

- 4 janvier 2020 : VERDIN David et PAULIK Malika

LES PACS

- 25 janvier : LENAIN Raphaël et LE DANTEC Morgane
- 27 juin : HERY René-Paul et ALLAIN Céline

LES DECES

- 4 mars : COUDRAY Germaine veuve COUDRAY
- 18 juin : INIZAN Jacqueline veuve RENOUX

• Focus sur les ressources numériques de la médiathèque

Être abonné à la médiathèque vous permet d'accéder gratuitement aux ressources numériques :

- via le portail du réseau des Médiathèques <https://mediatheques.liffre-cormier.fr/> :
 - **Storyplay'r** bibliothèque numérique pour la jeunesse
 - **Kidilangues** pour l'apprentissage ludique des langues.
- via la Médiathèque Départementale <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/> : le Kiosk, soit plus de 1000 titres de presse, la VOD plus de 6000 programmes Ciné, documentaires, en streaming ou à télécharger.

Plus de renseignements à la médiathèque.

• Les animations à la médiathèque

Le projet "Chapitre 9" organisé par le réseau des Médiathèques de Liffré-Cormier Communauté arrive à son terme. Le livre créé par les habitants des 9 communes sera présenté au Festival MAINTENANT organisé par Electroni[k] du 2 au 11 octobre 2020 à Rennes. Merci à Bérengère Amiot, la designeuse et à tous les participants qui sont restés mobilisés malgré le confinement pour aboutir à cette création originale.

Mercredi 14 octobre à 10h30

Les Racontines accueillent l'arbre Yakafaïre: lectures animées sur le thème des transports pour les 0/3 ans (gratuit - sur réservation : mediatheque@chasnesurillet.fr)



Expo du 3 au 25 novembre et rencontre mercredi 25 novembre avec Loïc Clément, auteur et Anne Montel, illustratrice

Au programme :

- Rencontre avec les élèves de CM1-CM2 le matin,
- Atelier tout public à 14h00 (réservation obligatoire)
- Vente dédicace de 15h15 à 16h45.

Animation en partenariat avec le réseau des Médiathèques de Liffré-Cormier Communauté.

Le 5 décembre spectacle tout public : la Tortue par la Compagnie Ouvrez l'œil et l'Oreille.

Les horaires seront précisés dans le prochain CVI.

Les informations pratiques

La médiathèque vous accueille selon le protocole en vigueur : le masque est obligatoire, du gel hydroalcoolique est à votre disposition et les livres rapportés sont mis en quarantaine puis nettoyés.

Les horaires sont provisoirement changés,
mardi 16h30-19h00, mercredi 10h00-13h00 et 14h00-19h00 et vendredi 15h30-18h30.
la médiathèque est fermée le samedi matin

• **APE : opération viennoiseries/Croquises® à domicile**



Habituellement réservée aux parents d'élèves, cette année le nouveau bureau de l'APE en partenariat avec l'Epi de Chasné, propose une livraison de Croquises® et viennoiseries à domicile le dimanche 11 octobre à partir de 9h et cela pour tous les Chasnéens !

Un protocole sanitaire strict sera suivi par les membres de l'APE afin de vous proposer ce service en toute sécurité.

Le détail de ce protocole vous sera communiqué lors de l'enregistrement de votre commande.

L'APE vous propose au choix une réservation en ligne en utilisant le flashcode ci-joint ou un bon de commande distribué via l'école ou mis à votre disposition dans la boulangerie l'épi de Chasné.

Pour votre commande, merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'APE de Chasné sur Illet, et de le glisser dans une enveloppe à votre nom pour le dimanche 4 Octobre 2020 dans la boîte aux lettres de l'APE près de la garderie ou celle mise à votre disposition dans votre boulangerie.

Miam !

• **ASL : La randonnée de l'Illet les 17 et 18 octobre 2020 à Chasné sur Illet**

L'ASL vous propose une rando VTT et pédestre sur des chemins aux alentours de la commune.

Plusieurs circuits avec ravitaillement sont proposés : 57 kms, 42 kms, 30 kms, 20 kms et 10 kms marche.

VTT "la randonnée de l'Illet"
Chasné sur Illet

Samedi 17
Dimanche 18
octobre 2020

Marche nordique
Randonnée pédestre

Circuits de 25 à 60 kms

- * Samedi 17 Octobre : départ de 13h30 à 16h30
- * Dimanche 18 Octobre : départ de 8h30 à 10h30
- > Ravitaillements sur tous les circuits

Participations : 5€ Adultes, 3€ Enfants (<12 ans)
Mail : asl.vtt@gmail.com / Site web : aslvtt.blogspot.com

Départ :

- le Samedi 17 octobre de 13h30 à 16h00
- le dimanche 18 octobre de 8h30 à 10h30

Lieu : La Salle intercommunale, place de l'église.

Tarif : 5€ /adulte, 3€/enfants (<12 ans)

Nous recherchons aussi des bénévoles pour cette occasion pour nous aider aux ravitaillements, aux sécurités ou à la reconnaissance et le balisage des chemins.

Nous vous promettons une bonne journée conviviale, avec un repas sur la place de l'église.

Renseignements : asl.vtt@gmail.com
<http://aslvtt.blogspot.com>

Contact Valérie Esnault : 02.99.55.43.41

• **Du nouveau au bar restaurant " Le Chasné "**

Depuis début septembre l'équipe s'est agrandie avec Amandine, en contrat d'apprentissage pour les 2 prochaines années.

Merci à tous ceux qui nous ont fait travailler pendant cette drôle de période, grâce à vous tout va bien.

En raison de la crise sanitaire actuelle, nous avons modifié les horaires de l'établissement : le bar ferme à 22h du mercredi au samedi inclus.

Tous les produits en vente au Chasné sont issus de l'agriculture raisonnée ou biologique. Le circuit court et le direct producteur sont à l'honneur : les charcuteries, les fromages, les bières et autres boissons artisanales... La période de confinement nous a rapproché encore plus de nos fournisseurs indépendants locaux.

Pour 2021, notre nouvel objectif est le développement de la « cave à boissons » ; nous ajusterons les prix à emporter, une carte de fidélité sera mise en place et des nouveaux frigos arriveront afin de mettre au frais toutes nos références en 75cl.

Pensez à réserver pour venir manger du mardi midi au samedi midi (de 12h à 15h) et pour les plats à emporter avant 12h. Anne-Sophie et Jeremy.

• **Alerte locale : vigilance pour les équidés**



GENDARMERIE
NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

**ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS :
LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaires d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort. À ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs.

Ce constat amène les services de la Gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'intention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène.

RECOMMANDATIONS :

- 1 Effectuez une surveillance quotidienne des chevaux aux prés
- 2 Évitez de laisser un licol quand l'animal est au pré
- 3 Si vous en avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée
- 4 Signalez aux unités de gendarmerie en appelant le 17, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus)
- 5 Si vous êtes concernés par les faits décrits, appelez le 17 également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.

2020-201 5864

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 – 18h00
 Mardi / Jeudi / Vendredi : 9h00 – 12h30
 Mercredi : 9h00 – 12h30 /c 14h00 – 17h00
 Samedi : 9h00 – 12h00

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous



02.99.55.22.79

mairie@chasnesurillet.fr
www.chasnesurillet.fr